



Nombre de Conseillers :

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Représentés : 7

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 AVRIL 2018 à 18h

Le Conseil Municipal de la Commune de Terville s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 29 mars 2018 sous la présidence de M. Patrick Luxembourg, Maire

En présence de : Mme Hoël, M. Boulay, Mme Vanduch, M. Ackermann, Mme Wagner, M. Froehlicher, M. Berardi, M. Hoël, Mme Nalepa, Mme Huot, M. Felten, M. Pas, Mme Dalla Favera, M. Mielcarek, Mme Cailliez, M. Ziegler, M. Costagliola, M. Delon, Mme Laurent, M. Perniceni, Mme Le Lay

Ont donné procuration : Mme Merscher-Vogel à M. Froehlicher, Mme Even à M. Luxembourg, M. Tomaz à Mme Huot, Mme Conge à Mme Hoël, M. Maggioli à M. Ackermann, Mme Baldo à Mme Wagner, Mme Ounissar à Mme Vanduch

Secrétaire de séance : M. Boulay

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal du 20 décembre 2017
Communications de Monsieur le Maire
Désignation du secrétaire de séance

1. Communication des décisions prises en application de la délégation permanente
2. Débat d'Orientation Budgétaire 2018
3. Incorporation au domaine communal d'une parcelle – Route de Veymerange
4. Adhésion au SISCODIPE des 21 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Bouzonvillois
5. Révision de l'Attribution de Compensation de la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville »
6. Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville » - Prise de compétence facultative relative au contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie
7. Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville » - Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges – Rapport n°11

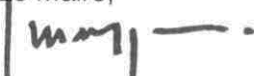
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- o ADOPTE le procès-verbal du 20 décembre 2017.
- o DESIGNER comme secrétaire de séance Monsieur Jean-Paul BOULAY
 1. PREND ACTE des communications prises en application de la délégation permanente.
 2. PREND ACTE des orientations budgétaires 2018
 3. SOLLICITE auprès du Tribunal d'Instance l'incorporation de la parcelle cadastrée en section 14 n° 332 et d'une contenance de 31 centiares, située route de Veymerange, dans le domaine public communal.
 4. APPROUVE l'adhésion des communes de Alzing, Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-les-Bouzonville, Hestroff, Holling, Menskirch, Neunkirchen-les-Bouzonville, Rémelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff, et Vaudreching au SISCODIPE.
 5. DECIDE de la Révision de l'Attribution de la Compensation de la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville » à hauteur de -1% à partir de 2018.
 6. APPROUVE la prise de compétence facultative par la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville » relative au contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouche d'incendie, à compter du 1^{er} janvier 2019.
 7. APPROUVE le rapport n°11 de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville ».

Affiché le 11/04/2018.



Le Maire,


Patrick Luxembourg